

Sartorius Stedim Biotech

Rapport de gestion de la société mère Sartorius Stedim Biotech S.A.

Extrait du Document d'Enregistrement Universel 2025

2.10 Rapport de gestion de la société mère Sartorius Stedim Biotech S.A.

Comptes sociaux au 31 décembre 2025

Sartorius Stedim Biotech S.A. est la société mère du Groupe. La société Sartorius Stedim Biotech S.A. est une holding mixte. La société assure la gestion des titres du Groupe et du parc immobilier des entités françaises.

En 2025, le chiffre d'affaires de Sartorius Stedim Biotech S.A. s'élève à 1,8 millions d'euros contre 2,2 millions d'euros en 2024 ; le résultat d'exploitation ressort à -6,4 millions d'euros contre -5,7 millions d'euros en 2024. Le résultat financier net est de 72,1 millions d'euros en 2025 contre 109,4 millions d'euros en 2024.

Enfin, le résultat net pour 2025 est de 57,3 millions d'euros contre 100,2 millions d'euros en 2024.

Affectation du résultat net

L'Assemblée générale proposera d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2025 s'élevant à 57 326 608 euros :

- Sera ajouté à ce solde le report à nouveau antérieur de 163 118 941 euros
- Ce qui constitue un bénéfice distribuable de 220 445 549 euros
- Seront distribués à titre de dividendes 67 134 529 euros en excluant les titres auto-détenus
- Soit un solde 153 311 020 euros.

Ce solde de 153 311 020 euros sera en totalité versé au compte « Report à nouveau ».

Dividendes des trois derniers exercices (information à jour au 31 décembre 2025)

Le tableau ci-dessous reprend, depuis 2022, le montant du dividende mis en distribution, ainsi que le régime fiscal qui lui est applicable :

Exercice clos le	Dividendes ¹	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Dividende par action ¹
31 déc. 2024	67 129 348	67 129 348	0	0,69 €
31 déc. 2023	67 146 006	67 146 006	0	0,69 €
31 déc. 2022	132 721 775	132 721 775	0	1,44 €

¹ Déduction préalable de la contribution sociale sur le dividende versé à la personne physique

Proposition de dividende au titre de l'exercice 2025

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 24 mars 2026 de fixer le dividende net à 0,69 euro par action au titre de l'exercice 2025, au même niveau par action que pour l'exercice 2024.

Les dividendes sont distribués aux actionnaires proportionnellement à la quotité du capital détenue par chacun d'eux.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 2 avril 2026.

Politique de distribution des dividendes

L'entreprise suit une politique de distribution de dividendes liée, d'une part aux profits du Groupe sur l'exercice concerné et d'autre part à l'évolution prévisible du Groupe et à sa rentabilité.

L'Assemblée générale des actionnaires du 25 mars 2025 a voté un dividende net de 0,69 euro par action. La mise en paiement du dividende a été réalisée le 4 avril 2025.

Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement et non réclamés se prescrivent par période de cinq ans au profit de l'Etat, à compter de leur date de mise en paiement (article 2277 du Code civil).

Éléments susceptibles d'avoir un impact en cas d'offre publique

Conformément à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, un élément est susceptible d'avoir un impact en cas d'offre publique : le premier actionnaire de Sartorius Stedim Biotech S.A. détient un pourcentage significatif du capital et des droits de vote.

Capital de Sartorius Stedim Biotech S.A.

Capital social au 31 décembre 2025

Le montant du capital social au 31 décembre 2025 s'élève à dix neuf millions quatre cent soixante six mille quatre vingt un euros (19 466 081 €) divisé en quatre vingt dix sept millions trois cent trente mille quatre cent cinq actions (97 330 405) d'un montant unitaire de vingt centimes d'euros (0,20 €) toutes intégralement souscrites et libérées (titre I, article 6 des statuts) ayant toutes droit au dividende de l'exercice 2025, hormis les titres détenus par la société.

Date	Nature de l'opération	Nominal des actions	Augmentation du capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions après opération	Montant du capital après l'opération
Année 2020						92 180 190	18 436 038,0
Année 2021						92 180 190	18 436 038,0
Année 2022						92 180 190	18 436 038,0
Année 2023						92 180 190	18 436 038,0
Année 2024	Augmentation de capital	0,20	1 030 043,0		5 150 215,0	97 330 405	19 466 081,0
Année 2025						97 330 405	19 466 081,0

Situation de l'actionnariat de Sartorius Stedim Biotech S.A. au 31 décembre 2025

Situation de l'actionnariat de Sartorius Stedim Biotech S.A.

Actionnaires	Actions	Droits de vote
Plus de 50 %	Sartorius AG	Sartorius AG
Plus de 10 % mais moins de 50 %	Néant	Néant
Plus de 5 % mais moins de 10 %	Néant	Néant

Sur les trois dernières années, le capital social de Sartorius Stedim Biotech S.A. se répartissait comme suit :

	31 décembre 2023			31 décembre 2024			31 décembre 2025		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Actionnaires									
Sartorius AG	67 844 071	73,6 %	84,6 %	69 560 810	71,5 %	83,0 %	68 810 810	70,7 %	82,5 %
Droits de vote simples				1716 739	1,8 %	1,0 %	1716 739	1,8 %	1,0 %
Droits de vote doubles	67 844 071	73,6 %	84,6 %	67 844 071	69,7 %	82,0 %	67 094 071	68,9 %	81,4 %
Sartorius Lab Holding GmbH							750 000	0,8 %	0,5 %
Droits de vote simples							750 000	0,8 %	0,5 %
Total du groupe Sartorius	67 844 071	73,6 %	84,6 %	69 560 810	71,5 %	83,0 %	69 560 810	71,5 %	82,9 %
Actions propres	15 191			30 583			33 986		
Salariés et actionnaires divers									
Public	24 320 928	26,4 %	15,4 %	27 739 012	28,5 %	17,0 %	27 735 609	28,5 %	17,1 %
Droits de vote simples	23 912 719	25,9 %	14,9 %	27 350 997	28,1 %	16,5 %	27 366 346	28,1 %	16,6 %
Droits de vote doubles	408 209	0,4 %	0,5 %	388 015	0,4 %	0,5 %	369 263	0,4 %	0,4 %
Total du capital social	92 180 190	100,0 %	100,0 %	97 330 405	100,0 %	100,0 %	97 330 405	100,0 %	100,0 %

Franchissement de seuil

Aucun franchissement de seuil n'a été constaté au cours de l'exercice considéré.

	Actions	% Capital	Droits de vote	% Droits de vote
Sartorius AG	68 810 810	70,7	135 904 881	82,5
Sartorius Lab Holding	750 000	0,8	750 000	0,5
Total du groupe Sartorius	69 560 810	71,5	136 654 881	82,9

Contrôle de l'entreprise au 31 décembre 2025

La société Sartorius AG détient directement ou indirectement 71,5 % du capital et 82,9 % des droits de vote nets. Les actions propres sont exclues du droit de vote.

Actionnariat du personnel

Néant.

Actions propres détenues par Sartorius Stedim Biotech S.A.

33 986.

Capital non libéré

Néant.

Capital autorisé non émis

Néant.

Titres non représentatifs du capital

Néant.

Délégations consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en cours de validité

Délégations de compétence

Objet – Durée	Plafond	Utilisation en 2025
Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (EGM 25/03/2025 – Résolution n°19)	La limite est de 6 000 000 € (plafond autonome du montant nominal maximum de l'augmentation de capital) et de 2 000 000 000 € (plafond global du montant nominal maximum des titres de créance) ; étant précisé que les plafonds d'augmentation de capital de la société, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, stipulés aux termes des résolutions vingt (20), vingt-et-un (21) et vingt-quatre (24) soumises à l'approbation de l'Assemblée générale s'imputeront sur ce plafond global.	Aucune
Validité : 26 mois à compter du 25/03/2025		
Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires - dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (EGM 25/03/2025 – Résolution n°20)	Plafond autonome de 6.000.000 € (augmentation de capital) et plafond global de 2.000.000.000 € (titres de créance).	Aucune
Validité : 26 mois à compter du 25/03/2025		
Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires - dans le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (EGM 25/03/2025 – Résolution n°21)	S'impute sur le plafond global de 6 000 000 € (augmentation de capital) et plafond global de 2 000 000 000 € (titres de créance), étant précisé que conformément à l'article L. 225-136, 2° du Code de commerce, l'émission d'actions nouvelles est limitée à 30 % du capital social par an.	Aucune
Validité : 26 mois à compter du 25/03/2025		
Émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de bénéficiaires nommément désignés (EGM 25/03/2025- Résolution n°22)	Montant nominal de l'augmentation de capital ou des augmentations de capital limité à 163.464,40 €	Aucune
Validité : 18 mois à compter du 25/03/2025		

Augmentation du nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (EGM 25/03/2025- Résolution n°23)	15% de l'émission initiale d'actions, conformément aux résolutions n° 19 et 20 de l'EGM du 25/03/2025 décrites ci-dessus.	Aucune
Validité : 26 mois à compter du 25/03/2025		
Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social en rémunération d'apports en nature portant sur des actions et/ou des valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (EGM 25/03/2025 - Résolution n° 24)	Dans la limite de 20 % du capital social de la société à la date de l'augmentation de capital (augmentation du capital social) et du plafond global de 2 000 000 000 € (titres de créance).	Aucune
Validité : 26 mois à compter du 25/03/2025		
Augmentation du capital social de l'entreprise par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport ou de toute autre somme dont la capitalisation serait admise (EGM 25/03/2025 - Résolution n° 25)	Plafond autonome de 6 000 000 € (correspondant au plafond du montant nominal maximum de l'augmentation de capital)	Aucune
Validité : 26 mois à compter du 25/03/2025		
Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de l'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et réservée aux adhérents de plans d'épargne (EGM 25/03/2025 - Résolution n°26)	Plafond autonome de 6 000 000 € (correspondant au plafond du montant nominal maximum de l'augmentation de capital)	Aucune
Validité : 26 mois à compter du 25/03/2025		
Attribution d'actions gratuites existantes ou nouvelles, au profit des salariés et mandataires sociaux (EGM 25/03/2025 - Résolution n° 27)	Dans la limite de 10 % du capital social de la société calculé au jour de l'attribution.	Aucune
Validité : 38 mois à compter du 25/03/2025		
Réduction du capital conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce (EGM 25/03/2025- Résolution n° 28)	10 % du capital de l'entreprise par périodes de 24 mois.	Aucune
Validité : 24 mois à compter du 25/03/2025		

Autres titres donnant accès au capital

Néant.

Stock-options

Néant.

Dilution du capital

Néant.

Options de souscription d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2025

Néant.

Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2025

Néant.

Plan de souscription d'actions

La délégation octroyée au Conseil d'administration pour la mise en place d'un nouveau plan de stock-options est arrivée à expiration. Le Conseil d'administration n'a plus de délégation pour la mise en place d'un nouveau plan.

Bons de souscription d'actions

Sartorius Stedim Biotech S.A. n'a pas émis de bons de souscription d'actions.

Nantissement des actions

Les actions de Sartorius Stedim Biotech S.A. ne font l'objet d'aucun nantissement.

Nantissement d'actifs

Néant.

Levées d'options durant l'exercice

Toutes les options ayant été exercées au cours de l'année 2015, les plans de stock-options sont arrivés à leur terme.

En €	2024	2023	2022	2021	2020
Dividende de l'exercice par action	0,69	0,69	1,44	1,26	0,68
Nombre d'actions	97 330 405	97 330 405	92 180 190	92 180 190	92 180 190

Mandataires sociaux

Les informations relatives aux mandataires sociaux de Sartorius Stedim Biotech S.A., ainsi que la liste des mandats qu'ils exercent ou qu'ils ont exercés au cours des cinq dernières années, sont portées dans le rapport sur la gouvernance d'entreprise.

Rémunération allouée aux administrateurs

La rémunération allouée est calculée annuellement. Le mode de calcul de la rémunération reste inchangé. Elle est calculée comme suit :

- Les administrateurs perçoivent une rémunération le montant et la répartition sont fixés par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil Global d'Administration et sur recommandation du Comité de rémunération et de nomination. Ces informations sont rendues publiques dans le Document d'Enregistrement universel et sont disponibles sur le site internet de la société.
- Chaque administrateur perçoit une rémunération fixe de 20 000 € par an, à verser après l'approbation des comptes annuels par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires et dont le paiement arrive à échéance après l'Assemblée générale annuelle des actionnaires. Le Président du Conseil d'administration reçoit le double de ce montant. L'Administrateur Indépendant Référent, s'il est nommé, reçoit un montant forfaitaire fixe de 8 000 € par année complète. Par ailleurs, les membres du Conseil bénéficient d'un jeton de présence de 5 000 € par réunion pour les six (6) premières réunions de l'année et du remboursement de leurs frais en sus de la rémunération fixe. Pour les réunions supplémentaires, les membres du Conseil perçoivent un jeton de présence de 3 000 € par réunion.
- Pour leur appartenance au Comité d'Audit, chaque administrateur reçoit un montant forfaitaire de 6 000 € par année complète d'appartenance en plus du jeton de présence de 3 000 €. Dans la mesure où ils occupent la présidence du Comité d'Audit, ils reçoivent, en plus du jeton de présence, un montant forfaitaire de 12 000 € par année complète d'exercice de la présidence.
- Pour leur appartenance au comité des rémunérations et des nominations, chaque administrateur reçoit un montant forfaitaire de 4 000 € par année complète d'appartenance en plus du jeton de présence de 1 500 €. Dans la mesure où ils occupent la présidence du comité des rémunérations et des nominations, ils reçoivent, en plus du jeton de présence, un montant forfaitaire de 8 000 € par année complète d'exercice de la présidence.
- La rémunération pour les activités au sein de tout comité est due en même temps que la rémunération selon les termes de la sous-section précédente des présentes.
- Toute taxe sur la valeur ajoutée est remboursée par la société, dans la mesure où les membres du Conseil d'administration ont le droit de facturer séparément la société pour la taxe sur la valeur ajoutée et qu'ils exercent ce droit.

Toutes ces résolutions ne sont pas appliquées pour les administrateurs qui ont une activité de direction générale au niveau du Groupe, ainsi que pour les administrateurs représentant les employés. Dans ce

contexte, les dirigeants executifs de la société, ainsi que les administrateurs représentant les employés ne recevront aucune rémunération pour leur appartenance.

Le montant total de la rémunération allouée au titre de l'exercice 2025 aux administrateurs est de 584 240 € (paiement en 2026).

Avantages accordés à l'équipe de direction¹

		Salaires de base fixes en milliers €	Prime annuelle en milliers €	Prime sur objectifs à long terme en milliers €
Total 2025	1720	850	620	250
René Fáber 2025	1720	850	620	250
Total 2024	1208	750	258	200
René Fáber 2024	1208	750	258	200

1 Pour de plus amples informations, merci de vous référer au chapitre Gouvernance d'entreprise (pages 215 à 253)

Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes de Sartorius Stedim Biotech S.A. sont :

- KPMG S.A., représenté par François Assada ; et
- PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par Cédric Minarro et Céline Gianni Darnet.

Délais de paiement des fournisseurs & clients

Délais de paiement des fournisseurs & clients

	Article D. 441-1 ^{er} : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-2 ^{ème} : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1	0	0	0	0	0	0	5	1	0	3	9
Montant total TTC des factures concernées	1767	0	0	0	0	0	0	971571	12230	0	37311	1021112
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0%	0%	0%	0%	0%	0%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0%	3%	0%	0%	0%	3%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisée												
Nombre de factures exclues	0					0	0					0
Montant total des factures TTC exclues	0					0	0					0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul de retard de paiement												
		Délais contractuels :		30 jours				Délais contractuels :		30 jours		
		Délais légaux :						Délais légaux :				

Résultat des cinq derniers exercices de la société mère Sartorius Stedim Biotech S.A.

en millions € et en € pour le résultat par action	2021	2022	2023	2024	2025
Capital en fin d'exercice					
Capital social	18,4	18,4	18,4	19,5	19,5
Nombre d'actions existantes	92180190	92180190	92180190	97330405	97330405
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2,1	2,6	2,3	2,2	1,8
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations-reprises sur amortissements et provisions	115,0	154,9	100,5	105,5	76,7
Impôts sur les bénéfices	-1,4	-0,8	-2,5	3,0	8,2
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat net	115,5	154,7	100,6	100,2	57,3
Dividendes versés ou proposition de distribution	62,7	116,1	132,7	67,2	67,1
Résultats par action					
Résultat après impôt et participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,26	1,69	1,12	1,05	0,70
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,25	1,68	1,09	1,03	0,59
Dividende attribué à chaque action	0,68	1,26	1,44	0,69	0,69
Personnel					
Nombre de salariés	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des charges sociales	0	0	0	0	0